

Conseil de faculté

Résumé du procès-verbal de la séance

jeudi 28 janvier, 15h15, Géopolis 2144

Accueil

Le Vice-doyen René Véron préside la séance en l'absence du Doyen François Bussy. Il accueille les membres du Conseil ainsi que M. Yann Jeannin, directeur du service Unibat, afin qu'il présente les travaux qui auront lieu sur la route de la Mouline.

M. Jeannin explique que la route aurait en principe dû être réaménagée lors de la construction du bâtiment Géopolis ; cela ne s'est pas fait pour des raisons budgétaires. Le financement du projet actuel n'a d'ailleurs pas encore été validé par le Grand Conseil, mais cela devrait être fait durant le mois de février. Un enjeu lié à cette route est qu'elle n'appartient pas à l'UNIL, mais à la Commune de Chavannes, et qu'elle est financée par le canton.

Les travaux porteraient principalement sur l'accès à Géopolis depuis Renens. La route sera déplacée de quelques mètres ; elle est actuellement trop proche du bord du bâtiment. Afin d'améliorer l'accès, un trottoir sera construit depuis le coin de la ferme de la Mouline jusqu'à Géopolis. Deux arrêts de bus seront également installés. Finalement, la chaussée sera rehaussée devant le bâtiment, ce qui aura un effet de démarcation et de modération pour les automobilistes.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, ceux-ci commenceraient durant l'été 2016 et pourraient durer entre six et huit mois. La route sera par moment limitée à sens unique. Les bus continueront de circuler dans les deux sens.

Le carrefour lui-même, qui est très problématique - notamment pour les cyclistes et les piétons - ne sera par contre pas modifié. Des difficultés supplémentaires s'ajoutent en effet à cause du passage du TSOL ; personne ne souhaite actuellement investir sur ce carrefour.

Des questions interviennent sur le carrefour proprement dit.

M. Jeannin explique que les piétons ne réduisent pas la distance à voyager en ne traversant pas au feu rouge, mais ils réduisent le temps du trajet simplement parce qu'ils n'attendent pas au feu rouge, qui peut être assez long à cause du TSOL. Il n'existe donc pas vraiment de solutions pour remédier à ce problème, qui est par ailleurs du ressort de l'État de Vaud étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale. Le Canton a cependant été informé du problème.

Quant aux grillages, ceux-ci dépendent des TL, qui les ont posés afin de bloquer l'accès aux arrêts. Ils ont en effet eu de nombreux problèmes avec des piétons qui prenaient des risques afin d'atteindre les arrêts. C'est pour la même raison que des grillages ont récemment été posés entre le chemin qui mène à Géopolis et l'arrêt de métro direction Renens. L'année dernière, 30 incidents ont été reportés par les TL sur ce passage.

Il est précisé que le TSOL n'est pas un tram, mais un train, et est par conséquent soumis à la loi sur les chemins de fer qui est plus restrictive que la loi sur les trams. La responsabilité des TL est par conséquent de circuler en respectant les temps de parcours

et en maîtrisant les risques de sécurité. Leur manière de maîtriser ces risques est de limiter l'accès aux voies, ce qui a pour conséquence de prolonger les temps de parcours des piétons.

M. Jeannin précise que les véhicules d'instituts resteront où ils sont actuellement, à l'erst du bâtiment le long de l'autoroute. Il n'y aura par contre plus de places de parc pour des véhicules privés derrière la Ferme.

M. Jeannin indique que la Commune de Chavannes n'envisage pas de fermer complètement la route à la circulation, qui doit être maintenue pour accéder au parking ainsi que pour les bus. À terme, la zone pourrait cependant être limitée à 30 km, voir 20 km. Dans tous les cas, les obstacles prévus dans les travaux actuels auront un effet régulateur sur la circulation potentiellement plus fort que des limites de vitesse qui ne sont pas toujours respectées.

1. Ordre du jour

Le Conseil de l'UNIL ne s'est pas réuni depuis la dernière séance. Par conséquent, le point 6 peut être ôté de l'ordre du jour car il n'y a pas de point en discussion.

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 N°123 et de son résumé
3. Communications du Doyen
4. Communications de l'École
5. Communications de la Recherche
6. Divers, interpellations et propositions

L'ordre du jour modifié est adopté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 N° 123 et de son résumé

Tobias Imobersteg demande que ses propos du point 11, Divers, interpellations et propositions soient modifiées comme suit : « Tobias Imobersteg remarque qu'il serait dommage qu'un étudiant ne puisse pas travailler le sujet qui l'intéresse le plus au prétexte que le professeur *possède un cahier des charges qui l'empêcherait de prendre de nouveaux étudiants. Des ressources nécessaires (assistants) pourraient être allouées aux professeurs qui acceptent de superviser un plus grand nombre d'étudiants.* »

Mathis Stock note qu'il était présent, alors qu'il est listé comme « excusé ».

Le procès-verbal corrigé est adopté.

Son résumé est adopté.

3. Communications du Doyen

1. Le Décanat procède à une réorganisation de sa structure, afin d'améliorer sa gouvernance interne, dans laquelle des dysfonctionnements ont été identifiés. Dorénavant, l'administration du Décanat sera organisée en trois dicastères ;

Affaires intérieures, Affaires extérieures et Affaires étudiantes. Chaque dicastère sera soutenu par un adjoint de faculté. Par conséquent, un troisième adjoint sera recruté. Cette décision a été validée par la Direction, qui a reconnu les besoins. En revanche, les postes ne seront pas tous à 100%.

Au final, Magali Pétermann-Glaus reste à son poste d'adjointe des Affaires étudiantes. Rémy Freymond rejoint le nouveau dicastère des Affaires extérieures en tant qu'adjoint. Ce dicastère est appelé à se développer. Enfin, une nouvelle personne sera recrutée pour le dicastère des Affaires intérieures. Ce nouveau système permettra de soulager les doyens et vices-doyens et assurera également une mémoire institutionnelle lors des changements de décanats à venir.

2. Deux procédures de recrutement sur des postes professoraux sont encore en cours.

4. Communications de l'École

1. Le Conseil de l'École ne s'est pas réuni depuis la dernière séance, il n'y a par conséquent rien de nouveau. En revanche, la Direction a validé la majorité des plans d'études et règlements qui avaient été préavisés par le Conseil de Faculté. D'autres sont encore en cours d'examen à la Direction
2. La Journée de l'Enseignement de la FGSE aura lieu le 29 janvier, au Casino de Morges.

5. Communications de la Recherche

1. L'outil d'autoévaluation des postdocs qui a été mis en place par la Direction sera également mis en ligne sur le site de la Faculté, afin d'être sûr que l'information circule.
2. La Faculté va prochainement procéder à l'auto-évaluation de ses masters. Le premier à être évalué sera le Master en géographie, dès le semestre d'automne 2016. Suivront le Master en géosciences dès l'automne 2017, le Master en études du tourisme dès l'automne 2018 et le Master en durabilité dès l'automne 2019. Une personne sera recrutée afin de mener à bien ces autoévaluations de cursus, peut-être Madame Nathalie Laydu, qui avait été d'un grand appui lors de l'autoévaluation de la Faculté et qui sera approchée.

Le président précise que ces autoévaluations sont des procédures assez lourdes, qui impliquent de nombreuses réunions de commissions, la participation d'experts externes, la rédaction de rapports qui feront des aller-retours entre la COVER et la Faculté, etc. Par conséquent, il n'est pas possible de commencer l'évaluation du Master en géographie avant l'automne.

Quant au calendrier des autres autoévaluations, la marge de manoeuvre est faible puisqu'elles doivent toutes avoir été effectuées d'ici 2020.

Le Décanat explique le déroulement de ces autoévaluations.

Autres informations :

3. Une consultation est en cours au sein de la Commission facultaire de la Recherche concernant le règlement sur les doctorats. Les commentaires récoltés seront transmis à l'École, qui préavisera le projet avant transmission au Conseil de Faculté puis à la Direction.

4. Un séminaire de formation pour des collaborateurs de l'État de Vaud sera donné au semestre de printemps 2016. Il durera une demi-journée et portera sur la question de la géothermie profonde.
5. Le décanat va élaborer une stratégie d' « *outreach* », une notion dont il n'existe pas de traduction satisfaisante en français. L'*outreach* englobe la communication, mais aussi la valorisation. À cet égard, le séminaire mentionné précédemment pour les fonctionnaires de l'État de Vaud fait partie de l'*outreach*. Dans ce cadre, une personne sera également mandatée par le Décanat, M. Yves Loerincik, afin de discuter avec les membres de la Faculté de l'entrepreneuriat, non seulement de start-up, mais aussi de fondations à but social, etc. M. Loerincik collabore déjà avec la Faculté sur le projet de création d'une formation continue sur l'entrepreneuriat en lien avec le développement durable. Cette formation serait pilotée par la Faculté des HEC, mais elle impliquerait également des enseignants de la FGSE.
6. Le projet de partenariat privilégié avec l'Université de Lancaster prend forme, avec l'aide de Christian Arnsperger et de Stuart Lane. Un accord d'échange SEMP sera signé, et des modules interfacultaires avec les facultés des lettres et HEC seront proposés sur des thèmes variés, notamment environnementaux.

7. Divers :

Un étudiant fait remarquer que le nouveau Plan d'études du bachelor ne comprend plus que 27 crédits en sciences naturelles « pures » (non-appliquées) ; auparavant il y en avait 33. Cette modification a un impact important pour les étudiants en mobilité, où il est souvent demandé qu'un 1/6 des ECTS du bachelor soit acquis dans des sciences de base. Cela limite aussi les possibilités des étudiants qui veulent se rediriger vers d'autres masters, par exemple en hydrologie. Ces derniers risquent de considérer que les bacheliers de la FGSE ne sont pas suffisamment formés en sciences naturelles non-appliquées et entraîner des restrictions d'accès pour les étudiants de la FGSE.

Une solution simple est proposée à ce problème : que les intitulés de certains cours soient modifiés afin qu'ils soient considérés comme des cours de sciences naturelles « pures » lors des démarches d'admission en master. Il n'y en effet pas eu de réelle réduction du nombre de crédits dévolus à ces disciplines dans le nouveau plan d'études, mais uniquement des modifications d'intitulés qui donnent l'impression d'une réduction.

En l'absence d'autres divers, la séance est levée.

René Véron, président